



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 173

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 14 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 173 concernant les collectes et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Ferme-Neuve, ce 15^e jour du mois de juin 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 15^e jour du mois de juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 15^e jour du mois de juin 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière